

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-06-03

Séance du 7 novembre 2024*Date de la convocation :***30 octobre 2024***Affichage de la convocation :***30 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, sept novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Stratos TSALAPATIS (Procuration à C. CHARTON), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

ABSENTS : Bernard MATEOS, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :**en exercice : 27**

présents : 19

procurations : 4

absents : 4

votants : 23

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2023 SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DE LA SEMCODA

La commune de Saint-Maurice-de-Beynost est actionnaire de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).

L'article L1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Le rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 a été présenté par le Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 Juin 2024.

En application de l'article susvisé, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le rapport de gestion pour l'exercice 2023 présenté par la SEMCODA. Il peut également émettre des vœux pour les exercices futurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 001-210103768-20241107-2411DELIBCM_3-DE



APPROUVE le rapport de gestion pour l'année 2023 sur l'activité et les résultats de la SEMCODA,
DONNE quitus de l'année 2023 expirée,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La délibération n'est pas soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

